

Jusqu'au 25 septembre 2020 inclus, une permanence administrative pour les inscriptions ou les réinscriptions sera assurée.

le mardi :

Permanence avec Patrick 17:30 à 19:00

17h30 cours de benjamin minimales / Eric.

18h45 cours des mini-poussins et des poussins / Stéphane.

le mercredi :

Permanence avec Marie Ange de 14:30 à 16:00

13h30 cours des mini-poussins / Éric

14h40 cours des poussins / Éric

15h50 cours des baby judo / Éric

le jeudi :

Permanence avec Astrid de 17:30 à 18:00

17h30 cours des benjamins minime / Éric

le vendredi :

Permanence à partir de 17:00 avec Marie-Ange, Roger ou Nicolas

17 heures cours des baby judo / Stéphane

18 heures cours des mini-poussins / Stéphane

19 heures cours des poussins / Stéphane

